

CSLE – 1M
C. G. – LOI ÉLECTORALE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Commission des institutions

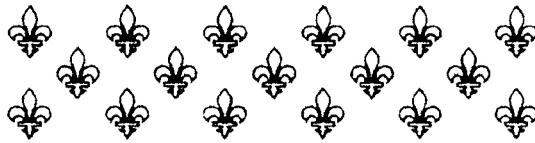
et

**Comité directeur des états généraux sur la réforme des institutions
démocratiques**

Mémoire sur la réforme du mode de scrutin au Québec

**Un système électoral préférentiel, totalement proportionnel et
sans circonscription (SPPA)**

Stéphane Rouillon, 12 novembre 2002.



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Commission des institutions

et

**Comité directeur des états généraux sur la réforme des institutions
démocratiques**

Mémoire sur la réforme du mode de scrutin au Québec

*Un système électoral préférentiel, totalement proportionnel et
sans circonscription (SPPA)*

Nom, Prénom : Rouillon, Stéphane

Organisation : AECSP (Association des Étudiants des Cycles Supérieurs de
Polytechnique)

UN SYSTÈME ÉLECTORAL PRÉFÉRENTIEL, TOTALEMENT PROPORTIONNEL ET SANS CIRCONSCRIPTION

**Stéphane Rouillon, B.Ing., M.Sc.A.,
Département de Mathématiques Appliquées,
École Polytechnique de Montréal (GÉRAD),**

Résumé: Ce système électoral offre de nombreux avantages:

- Chaque électeur ne se déplace pour voter qu'une seule fois;
- Le vote en faveur d'une position politique spécifique n'est pas étouffé artificiellement par plusieurs candidats divisant les suffrages en faveur d'une même philosophie;
- Un électeur peut voter « Aucun » pour protester contre tous les candidats qui lui sont proposés. Ce geste est interprété différemment de celui de l'électeur absent ou d'un électeur inapte à voter;
- L'implantation informatisée du système permet de conserver les délais actuels de publication des résultats. La conservation d'une copie écrite permet de prévenir toute fraude;
- Une multitude de candidats peuvent se présenter, candidats indépendants inclus. Ainsi, un maximum d'idées peuvent se confronter en accord avec les principes démocratiques,
- La concentration des votes par ralliement permet au parti au pouvoir tout comme à l'opposition de se regrouper. Malgré la pluralité de candidats, le parlement devrait ne contenir que quelques partis;
- L'option de la "béquille" assure un gouvernement presque majoritaire pour un mandat réduit, ce qui garantit des coalitions bipartites stables au lieu d'une coalition possiblement boiteuse;
- Chaque comté peut représenter une fraction égale de la population, à quelques électeurs près;
- La Direction Générale des Élections (DGE), ou son équivalent hors Québec, ne procède plus à de coûteux et contestables redécoupages de circonscriptions entre chaque élection;
- Chaque élu est représentatif d'un échantillon de la population, ce qui l'encourage à défendre les intérêts collectifs. Ainsi, les ministres n'ont aucun intérêt politique à favoriser un groupe quelconque lorsqu'ils décident de la localisation d'une usine, d'un aéroport, d'un hôpital ou d'un musée par exemple. Ce système lie davantage le pays/la province/ la municipalité aux mêmes règles qu'il n'encourage les cas d'exceptions par région;
- Il est très peu probable qu'un candidat retrouve les mêmes électeurs qu'à une élection précédente. En ce sens, un chef de parti ou un ministre n'est pas toujours élu par les mêmes électeurs;
- Le modèle attribue principalement un élu par comté, ce qui préserve le sentiment de représentation de l'électeur par "son" candidat;
- La représentation proportionnelle de ce modèle est optimale. L'erreur entre les suffrages exprimés et la distribution des sièges est minimisée. En utilisant cette distribution de sièges pour les partis, le nombre de votes recueillis par les élus (en tenant compte des ralliements après chaque tour) est alors maximisée.

Le masculin est employé dans le but d'alléger le texte. Les représentant(e)s des deux sexes sont également visé(e)s par les termes d'électeur et d'élu.

Une élection est un exercice de représentation. Pourtant presque chaque élection au Canada depuis dix ans confirme une chute des taux de participation des électeurs. Pourquoi ? Il est peu probable que les 40% d'électeurs délinquants qui constituent la norme de nos jours soient tous des anarchistes... Il semble plutôt que le système uninominal à un tour contribue au désintéressement de la population.

D'une part, un électeur est souvent baillonné. Un exemple frappant dans le système actuel est l'existence de comtés dits "Z" ou déjà déterminés. Plusieurs électeurs, ne se déplacent même plus lorsque les sondages prévoient déjà une victoire dans leur comté. Les circonscriptions indévisées deviennent alors les seuls véritables enjeux des politiciens. Ce système contrevient à l'un des principes fondamentaux d'un scrutin: le vote de chaque électeur devrait avoir un poids égal.

D'autre part, le mode de scrutin actuel induit un lien géographique entre un élu et son électorat. Auparavant, cela permettait de faire parvenir les problèmes particuliers à une région jusqu'au parlement. Toutefois, on encourage ainsi "l'achat" d'un électorat ciblé sans tenir compte de l'impact sur l'ensemble des électeurs. À chaque élection, les annonces d'investissements publics pleuvent dans les circonscriptions indévisées au détriment de l'intérêt général. Le marchandage (pour ne pas dire la corruption) liée à la localisation d'un projet de développement vient alors récompenser ces circonscriptions.

Pour contrer ce désengagement de la population, plusieurs politologues proposent des alternatives intéressantes au système actuel [1-5]. Sans vouloir critiquer ces systèmes qui constituent des améliorations au mode de scrutin actuel, il est possible de construire un mode de scrutin qui réponde davantage à tous les critères recherchés. Après une description des 5 éléments qui composent le modèle suggéré, il est plus facile d'identifier ses principaux avantages.

1- Le vote préférentiel ou ordinal est employé.

Cela permet à un électeur de voter pour plusieurs tours de scrutin, en une seule visite au bureau d'élection. Exemple:

Comté n.4
Candidat A
Candidat B 3
Candidat C 1
Candidat D
Candidat E 2
Aucun

Dans l'exemple ci-dessus, l'électeur contribue à la représentation du comté n.4 en séparant tout d'abord les candidats acceptables (B, C et E) des candidats indésirables (A et D). Il ordonne ensuite selon ses préférences les candidats acceptables: notre électeur vote pour le candidat C et indique qu'il accepterait de se rallier au candidat E si C n'est plus disponible, puis au candidat B si ni C ni E ne sont disponibles. Une case "Aucun" permet à l'électeur qui juge

tous les candidats indésirables d'exprimer clairement son opinion. Cela permet de séparer le vote de l'électeur qui veut voter "Aucun", du vote d'un électeur incapable de voter. Le geste de l'électeur est simple, facile à effectuer et clair à interpréter.

2- Le vote suit le système de course à la chefferie avec ralliement.

Ce système est aussi appelé vote alternatif ou "*Instant Runoff Vote*" (IRV). A chaque tour, le vote de l'électeur est attribué au premier candidat encore en lice de sa liste de préférences: le candidat de plus faible suffrage est alors éliminé. Au tour suivant, ses votes sont redistribués, jusqu'à ce qu'un seul candidat ne reste dans la course. Chaque électeur ne vote qu'une seule fois pour la représentation finale. Au bilan final, son vote est attribué au dernier candidat auquel il a accepté de se rallier. Exemple du comté n.4:

1er Tour

Candidat A	32%	
Candidat B	29%	
Candidat C	17%	
Candidat D	14%	
Candidat E	2%	====> Candidat E est éliminé
Aucun	6%	====> 6% de votes « Aucun » au final

2ème Tour

Candidat A	32%	
Candidat B	30%	
Candidat C	17%	
Candidat D	14%	====> Candidat D est éliminé
Aucun	7%	====> 7%-6% = 1% pour le Candidat E au final

3ème Tour

Candidat A	33%	
Candidat B	34%	
Candidat C	17%	====> Candidat C est éliminé
Aucun	16%	====> 16%-7% = 9% pour le Candidat D au final

4ème Tour

Candidat A	42%	
Candidat B	39%	====> Candidat B est éliminé
Aucun	19%	====> 19%-16% = 3% pour le Candidat C au final

5ème Tour

Candidat A	54%	====> 54% pour le Candidat A au final
Aucun	46%	====> 46%-19% = 27% pour le Candidat B au final

Bilan final:

Candidat A	54%
Candidat B	27%
Candidat C	3%
Candidat D	9%
Candidat E	1%
Aucun	6%

L'électeur décrit au point 1- vote pour le candidat C lors des trois premiers tours. Au quatrième tour, le candidat C (son 1er choix) étant éliminé, et le candidat E (son 2ème choix) étant déjà éliminé à un tour précédent, notre électeur est des 5% (39%-34%) qui se rallient au candidat B (son 3ème choix). Au dernier tour, notre électeur refuse de se rallier au candidat A et vote donc au bilan final pour B comme 27% de l'électorat.

En cas d'égalité en dernière place lors d'un tour, chaque scénario est effectué et la moyenne des résultats est retenue au bilan final. Nous généralisons simplement la méthode IRV pour produire, dans chaque comté, des poids comme résultats. Une extension similaire d'une méthode de type Condorcet (*Ranked Pairs*) est aussi possible.

3- La représentation proportionnelle est optimale.

Attention, à ce stade, aucun élu n'est encore décidé!! Même si un candidat récupère plus de 50% du bilan final de son siège, il n'est pas forcément élu. En effet, si tous les candidats d'un parti recueillent plus de 55% à l'exception de Monsieur X qui obtient 55%, Monsieur X représente moins bien que ses collègues la philosophie du parti.

Examinons un exemple de bilans finaux pour tous les comtés (on suppose 10 comtés dans ce cas-ci). La dernière colonne indique pour chaque parti la moyenne de ses suffrages sur tous les comtés:

Parti \ Comté	n.1	n.2	n.3	n.4	n.5	n.6	n.7	n.8	n.9	n.10	Moyenne
Parti A	52	6	85	54	6	12	34	39	33	24	34,5
Parti B	13	32	6	27	19	12	17	32	31	0	18,9
Parti C	9	51	0	3	9	20	19	7	1	22	14,1
Parti D	4	0	2	9	11	22	3	10	23	14	9,8
Parti E	1	0	0	1	4	4	3	2	4	6	2,5
Indépendant	0	0	0	0	46	21	10	0	0	23	10
Aucun	21	11	7	6	5	9	14	10	8	11	10,2

Erratum :

Page 7, au lieu d'inscrire "méthode de Sainte-Laguë",
l'auteur voulait écrire "méthode des quotas de Hare".

Stéphane Rouillon, ing, Ph.D.
Montréal, le 10 août 2005.

A) On calcule d'abord le nombre de sièges de chaque parti.

10 sièges doivent être distribués à la proportionnelle. On calcule le pourcentage de votes finaux moyens par parti équivalent à un siège disponible en retirant les votes "Aucun": $100\% - 10,2\% = 89,8\%$ pour 10 sièges, soit $8,98\%$ par siège. Toutefois, les candidats indépendants ne constituent pas un parti et sont traités séparément. On attribue les sièges par parti en minimisant l'erreur de représentation. Pour chaque parti i , on note x_i l'équivalent fractionnaire en siège(s) de ses suffrages et s_i le nombre de siège(s) qui lui est (sont) accordé(s). Ainsi, l'erreur de représentation est équivalente en siège(s) mal attribué(s) à:

$$\Delta = \frac{1}{2} \sum_i |x_i - s_i| \quad (1)$$

Dans notre cas:	x_i	vs	s_i
Parti A :	$34,5\% / 8,98\% = 3,84$	vs	4 élus
Parti B :	$18,9\% / 8,98\% = 2,1$	vs	2 élus
Parti C :	$14,1\% / 8,98\% = 1,57$	vs	2 élus
Parti D :	$9,8\% / 8,98\% = 1,09$	vs	1 élu
Ind S.5 :	$4,6\% / 8,98\% = 0,51$	vs	1 élu
Parti E :	$2,5\% / 8,98\% = 0,28$	vs	0 élu
Ind S.10 :	$2,3\% / 8,98\% = 0,26$	vs	0 élu
Ind S.6 :	$2,1\% / 8,98\% = 0,23$	vs	0 élu
Ind S.7 :	$1\% / 8,98\% = 0,11$	vs	0 élu

L'erreur de représentation Δ est de l'ordre d'un siège:

$$\begin{aligned} & ((4 - 3,84) + (2,1 - 2) + (2 - 1,57) + (1,09 - 1) + \\ & (1 - 0,51) + (0,28 - 0) + (0,26 - 0) + (0,23 - 0) + (0,11 - 0)) / 2 = 1,08 \text{ sièges.} \end{aligned}$$

Finalement, une représentation de type "proxy" peut permettre de retrouver une proportionnelle exacte entre tous les partis qui ont fait élire au moins un candidat.

Unicité de la représentation: on trouve l'erreur minimale en fixant le nombre de sièges à l'entier le plus proche. Toutefois le nombre total de sièges n'est pas forcément respecté. On corrige alors le nombre de siège un par un pour atteindre le nombre total de sièges désiré (10 pour notre exemple). S'il n'y a pas assez d'élus, on augmente d'un le nombre d'élus du parti dont la partie fractionnaire est inférieure à 0,5 et on répète selon les parties fractionnaires décroissantes. S'il y a trop d'élus, on en retire aux partis dont la partie fractionnaire est supérieure à 0,5 et on répète selon les parties fractionnaires croissantes. Bien sûr, un indépendant ne peut pas finir avec 2 élus... Cette méthode est équivalente à la méthode de St-Lagüe. En cas d'égalité, celui des élus potentiels ayant obtenu le plus de suffrages au bilan final est élu. Si l'égalité persiste, le parti possédant la plus forte représentation est avantagé (3,46 sièges vs 2,46 sièges deviennent respectivement 4 sièges vs 2 sièges). Si l'égalité est exacte, le chef du parti ayant obtenu le plus de suffrages, autre que ceux concernés, tranche ou une règle mathématique systématique peut être employée.

B) Les postes d'un parti sont attribués aux candidats ayant obtenu les meilleurs résultats finaux.

Bien que ce soit l'exception, il peut donc y avoir aucun ou plusieurs élus pour un même comté. Présentés en ordre décroissant de suffrages, dans l'exemple précédent:

Les élus du parti A sont ses candidats aux sièges n.3 (85%), n.4 (54%), n.1 (52%) et n.8 (39%).

Les élus du parti B sont ses candidats aux sièges n.2 (32%) et n.8 (32%).

Les élus du parti C sont ses candidats aux sièges n.2 (51%) et n.10 (22%).

L'écu du parti D est son candidat au siège n.9 (23%).

L'indépendant du siège n.5 (46%) est élu.

Composition du parlement:

Parti A: Candidats n.1, n.3, n.4 et n.8.

Parti B: Candidats n.2 et n.8.

Parti C: Candidats n.2 et n.10.

Parti D: Candidat n.9.

Indépendant n.5.

Les comtés n.2 et n.8 produisent 2 élus chacun et les comtés n.6 et n.7 aucun. En général, les résultats devraient être distribués de façon plus régulière, mais l'exemple montre comment le modèle peut répondre aux pires distorsions. On le remarque moins sur cet exemple très irrégulier, mais les comtés sans représentant sont souvent ceux où les électeurs refusent de se rallier ou votent « Aucun ». En cas d'égalité entre candidats d'un même parti pour l'attribution finale des postes, le chef du parti tranche.

4- Une "béquille" est employée pour parer aux gouvernements peu viables.

Plutôt que d'exiger des coalitions tripartites éphémères tel qu'il est parfois reproché aux modèles proportionnels, l'option suivante est proposée aux gouvernements minoritaires. En considérant invariant le produit (nb de députés x durée du gouvernement), le parti pluralitaire au suffrage peut récupérer le minimum de candidats défaits nécessaire pour obtenir une quasi-majorité, en réduisant la durée maximale de son mandat. Les élus par récupération obtiennent le même statut que les autres. Le parlement comportera un plus grand nombre de postes d'élu jusqu'à la prochaine élection générale. La "béquille" n'est disponible qu'en cas d'élection générale. En ne permettant au parti pluralitaire de ne récupérer que presque la moitié des sièges, on s'assure d'obtenir un gouvernement de coalition bipartite. La taille de la chambre peut doubler au maximum.

Dans l'exemple précédent, le parti A peut soit former une coalition (disons pour 4 ans maximum), soit appliquer la "béquille". Dans ce dernier cas, le parti A pourra récupérer ses candidats n.7 (34%) et n.9 (33%) pour retrouver une quasi-majorité (de 4+2 = 6 députés sur une chambre de 10+2 = 12 députés). Par une simple règle de trois, le mandat est alors d'une durée maximale de (4 ans x 4 députés / 6 députés), soit 2 ans et 244 jours. Le chef du parti au pouvoir annonce sa décision. La durée maximale du mandat et le nombre de sièges au parlement sont alors fixés jusqu'à la prochaine élection générale.

5-L'assignation des électeurs par siège se fait au hasard et ne permet pas de discrimination.

Cet élément est nécessaire même si son côté révolutionnaire le condamne à être appliqué lors d'une étape ultérieure. Supposons que le parlement (du pays, de la province ou de la municipalité) soit composé de 100 sièges. Les deux derniers chiffres de votre carte d'assurance sociale désignent le comté pour lequel vous voteriez. Pour d'autres pays ou d'autres niveaux de gouvernement, les dates de naissance (jour, mois et modulo de l'année) peuvent être tout aussi bien utilisées. Puisqu'il n'y a pas de lien particulier entre un candidat et son électorat, il ne peut y avoir de promesses ou de gestes de favoritisme en échange de votes. Dans ce cas, un élu qui défend les intérêts d'une classe de travailleurs ou d'un groupe quelconque le fait forcément par conviction et non par intérêt. Avec n'importe quelle représentation géographique, on accuse toujours - à tort ou à raison - les députés de la région de prêcher pour leur paroisse. Minoritaires, les représentants des régions sous-peuplées doivent toujours marchander avec les autres députés qui n'ayant rien à gagner, se désintéressent de leurs problèmes... Sans circonscription géographique, ces régions pourront donc trouver plus de défenseurs objectifs et neutres face à une injustice.

Cette étape est particulièrement cruciale pour un électorat non-homogène. Ainsi, les fluctuations de suffrages entre candidats d'un même parti ne mesurent plus les penchants entre circonscriptions, mais plutôt les nuances de positions et de priorités recherchées par la population. Le candidat est alors encouragé à exprimer ses rares divergences avec la ligne de parti car il est en compétition avec ses confrères.

Autre conséquence importante, on obtient un nombre identique d'électeurs par sièges à quelques électeurs près. Entre chaque élection, on peut très facilement rééquilibrer la taille de l'électorat attribué à chaque comté. Combiné à une représentation proportionnelle, ce système permet à chaque vote de retrouver un poids égal. Notez que les modes de scrutin à proportionnelle modérée [1] ou compensatoire [2] réduisent aussi cette injustice, mais dans une moindre mesure.

La dernière conséquence de cette étape est l'attribution des candidats aux comtés ou la détermination des adversaires. Puisque la circonscription n'est plus une référence, il devient possible de choisir d'autres critères pour rassembler les adversaires d'un même comté. En permettant à chaque parti de confronter son "spécialiste" à celui du parti au pouvoir, chaque comté devrait engendrer des débats qui lui sont particuliers. Par exemple, le critique de l'opposition officielle en santé, médecins et infirmières candidats de tierces partis pourraient tous briguer le comté de l'actuel Ministre de la santé. Nous avons vu précédemment que plusieurs d'entre eux pourraient être élus (composante n. 3-B).

En ordre chronologique, voici comment on pourrait produire la liste des adversaires. Tout d'abord, le parti au pouvoir publie la liste de ses 100 candidats. En effet, le parti au pouvoir doit être prêt à défendre ses politiques contre quiconque. En ordre de suffrages décroissants aux dernières élections, chaque parti oppose au maximum 100 candidats aux candidats déjà présents. L'opposition officielle oppose donc un adversaire à chacun des candidats du parti au pouvoir. Puis le troisième parti propose un candidat à chaque siège en connaissant la paire à affronter, et ainsi de suite... Après tous les candidats de partis officiels, les candidats indépendants peuvent

se présenter. Finalement, les numéros de comtés sont attribués au hasard par la direction générale des élections.

Conséquences sur les comportements et implantation.

Le système électoral résultant de ces 5 éléments est préférentiel, totalement proportionnel et sans circonscription. En conséquence, les résultats devraient mieux représenter la volonté des électeurs en réduisant les effets du hasard et de la partisanerie. En outre, ce système est tout aussi applicable pour une élection complémentaire.

Lors de la campagne électorale, les débats ont lieu sur une base globale, les idées des quatre coins du pays/de la province/de la municipalité s'affrontent. L'électeur n'a qu'à suivre les débats pertinents à son comté à travers les médias. Il peut aligner son vote sur les positions et les sujets débattus par les chefs ou les candidats de son comté. Il peut aussi nuancer sa position en utilisant le bulletin préférentiel. Et en encourageant les candidats à exprimer leurs rares divergences par rapport à la ligne de parti devant des échantillons équivalents de la population, on ne mesure plus les penchants entre circonscriptions, mais plutôt les nuances de positions et de priorité de la population entre les différents débats. Tous les débats (libre-échange, pro-vie/pro-choix, souveraineté, ...) et plusieurs nuances sont alors disponibles: l'électeur peut s'exprimer. Un électeur peut aussi signifier que tous les candidats qu'on lui propose sont mauvais. Une élection revient alors à effectuer une multitude de petits référendum alors qu'avec le système actuel, le débat tourne souvent autour d'un sujet unique.

Par ailleurs, ce système électoral est plus représentatif, plus juste diraient certains. Il est injuste qu'un tiers vienne détruire cette représentation en divisant le vote d'une des options suggérées. Pourtant il est aussi juste que cette troisième option puisse être représentée. Le vote préférentiel combiné à la formule de ralliement permet d'opposer puis de regrouper toutes ces philosophies. Une multitude de candidats est donc souhaitable sans être nuisible. C'est la population qui décide quelles idées ne méritent pas de représentation. Précisément, la représentation proportionnelle du modèle suggéré permet de conserver des candidats indépendants et la "béquille" assure de produire un gouvernement majoritaire viable sans coalition tripartite.

Ce modèle élimine aussi un travail récurrent: le découpage des circonscriptions qui constitue souvent un objet de discordance entre les partis ainsi qu'un fardeau administratif pour la Direction Générale des Élections (DGE) qui essaie toujours de garder des circonscriptions de populations comparables. Un système sans circonscription géographique empêcherait toute injustice discrète (*gerrymandering*) où par exemple un parti majoritaire perd la plupart de ses sièges 49% contre 51% et en gagne quelques uns 95% contre 5% alors que la moyenne de ses suffrages est de 60%. Cela n'empêche pas de désigner ou d'élire par l'Assemblée des ministres pour traiter de problèmes régionaux. En outre, en attribuant les comtés au sort, on peut éviter que ce soit toujours les mêmes électeurs qui choisissent ou refusent un futur Premier Ministre.

Enfin, chaque candidat obtiendrait l'opportunité de se faire élire grâce à la qualité de ses idées et de son discours, et non par sa capacité à favoriser son électorat ou par l'arbitraire du

hasard électoral (la circonscription où il se présente, la présence d'indépendant ou d'autres partis divisant le vote, ...). Le marchandage électoral, sans intérêt, devrait disparaître par lui-même. En conséquence, ce mode de scrutin devrait permettre d'assainir les comportements en politique. Tous les votes des électeurs comptent, directement à travers la représentation proportionnelle et à chaque tour d'un siège pour désigner le dernier candidat. Il n'y a plus de comtés Z (gagnés d'avance ou sans espoir) où l'électeur ne peut pas s'exprimer.

Bien sûr, la mise en place d'un tel système peut se faire progressivement, en commençant par quelques essais sur de petites municipalités homogènes, moins réticentes à l'idée de sièges sans représentation géographique. Par rapport au système uninominal à un tour, ce modèle permet aux électeurs d'indiquer leur ordre de préférence entre les candidats, il évite toute injustice due à la taille ou à la définition des circonscriptions et il fait disparaître le marchandage électoral. Par rapport aux autres méthodes proposées, la représentation proportionnelle de ce mode de scrutin est optimale et aucun paramètre arbitraire n'est introduit. En comparaison, la proportionnelle compensatoire du mode de scrutin allemand [2] n'empêche pas la division du vote. Par rapport au modèle proportionnel par scrutin de liste [3], avec le modèle suggéré, c'est l'électorat qui forge la liste selon ses propres critères en votant pour des candidats: on évite ainsi l'élection imparable des premiers de liste.

On pourrait être tenté de n'employer que quelques unes des composantes du système décrit plus tôt. La "béquille" peut très facilement être ajoutée au mode de scrutin uninominal à un tour actuel pour éviter les coalitions multipartites "boiteuses". Dans un second temps, le vote préférentiel, la formule de ralliement et le système proportionnel suggérés peuvent être ajoutés afin d'obtenir une représentation proportionnelle optimale. Ces deux étapes constituent déjà un système électoral nettement supérieur qui, je l'espère, sera considéré par la Commission sur la réforme du mode de scrutin. Finalement, la dernière étape consiste à supprimer la notion géographique de circonscription, ce qui élimine toute forme d'injustice quant au poids du vote de chaque électeur. Bien sûr, c'est l'élément que la classe politique est le moins prête à accepter. Toutefois, c'est la combinaison de ces composantes qui produit les caractéristiques désirées. Il suffit simplement de surmonter le côté insolite et inhabituel de ce mode de scrutin pour tirer profit de ses qualités...

Tout commentaire serait apprécié.

Références:

- [1] Vincent Lemieux, *Policy Options Politiques*, vol.18, n.9, Nov/nov. 1997: p.12-15.
- [2] Henry Milner, *Making Every Vote Count; Reassessing Canada's Electoral System*, ouvrage collectif, Peterborough, Ontario Broadview Press, 1999, 200 pages.
- [3] Paul Cliche, *Pour réduire le déficit démocratique: le scrutin proportionnel*, Montréal, Les Éditions du renouveau québécois, 1999, 153 pages.
- [4] Louis Massicotte, *Pour une réforme du système électoral Canadien*, Choix, IRPP, vol.7, n.1(f), Février 2001.
- [5] Mouvement pour une Démocratie Nouvelle, <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca>.

Je tiens à remercier personnellement M. André Blais et François Soumis, respectivement professeur en sciences politiques à l'Université de Montréal et professeur en mathématiques appliquées à l'École Polytechnique, pour leurs précieux conseils ainsi que tous ceux et celles qui ont contribué à ces quelques pages.

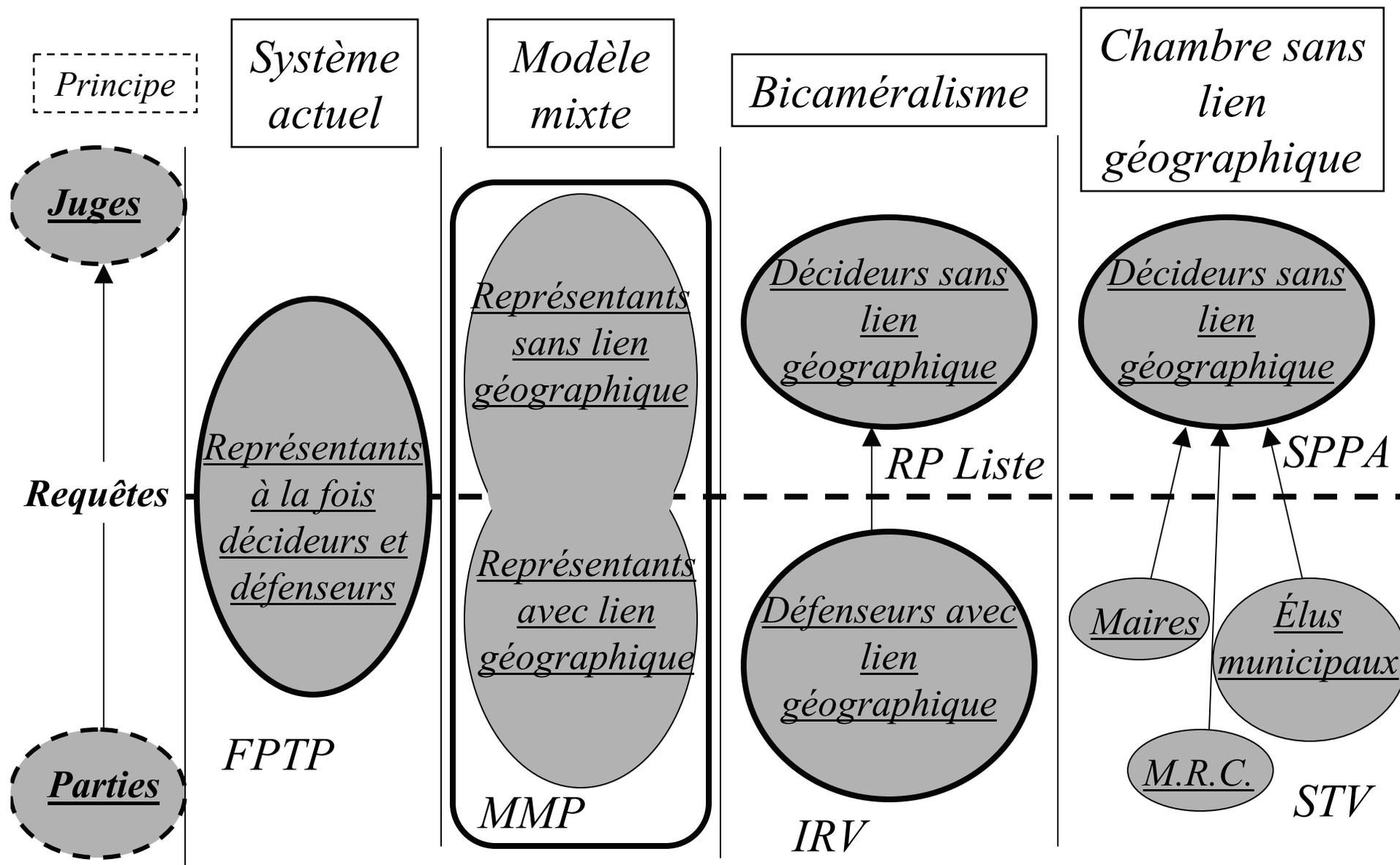
Scrutin Préférentiel, Proportionnel et Acirconscriptionnel

(SPPA)

- Séparer les rôles de défenseurs (représentants municipaux) et de décideurs (assemblée nationale)
- Concilier stabilité et représentation équitable
- Rendre leur autonomie aux élus
- Respecter le mécanisme de vote actuel

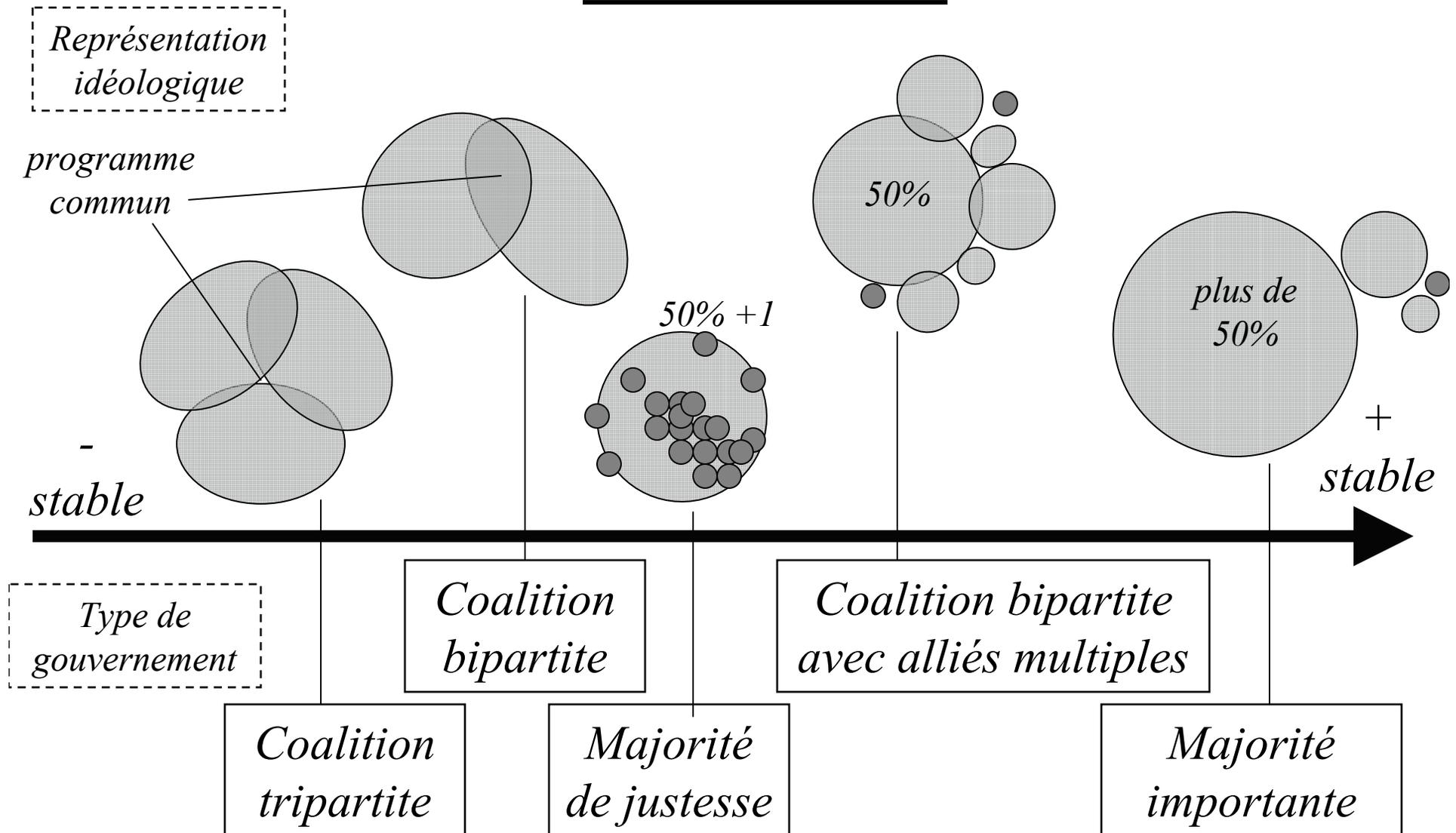
Séparer les rôles

2



Concilier représentation et stabilité

3



Bâtir la liste à partir des résultats

*Systemes
proportionnels
classiques*

Ordre prédéterminé

1- Dominique
2- Ben
3- Cécile
...

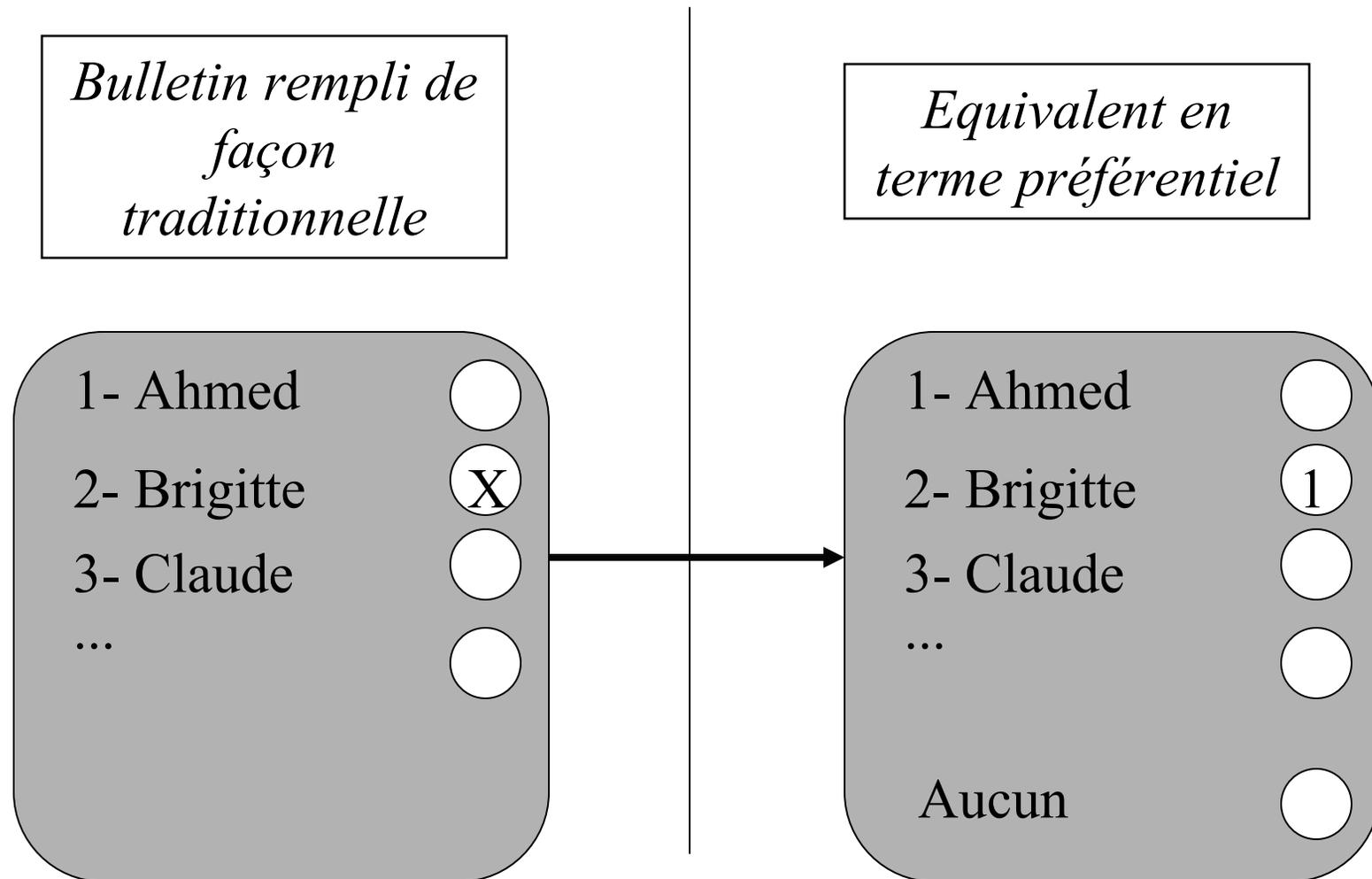
Liste dynamique

Ordre des votes obtenus
par chaque candidat d'un
même parti

	Votes
Alphonse	14 321
Ben	13 467
Cécile	18 234
Dominique	17 534

1- C.
2- D.
3- A.
...

Respecter le vote traditionnel



Séparer les pouvoirs

6

